

## Faut-il faire une déclaration auprès de l'ARCEP pour installer une liaison radio ou laser ?

### ◆ Cas sans déclaration ARCEP

- Radio : dans les bandes libres

2,4 GHz et 5,46 GHz

- Laser : toutes les installations ADW Network

Obligations : - Ponts radio disposent du DFS (Saut de Fréquence quand détection Radar)

### ◆ Cas avec déclaration ARCEP

- Radio : hors bande libre (2,4 — 5,4)

Obligation : - dépôt du dossier à l'ARCEP

- paiement d'une redevance annuelle

### Exemple : Liaison hertzienne à la mairie de St-Maur-des-fossées



**ADW Network installe des liaisons hertziennes sous licence ARCEP pour la mairie de Saint-Maur-des-Fossés**

*Étude de site*

En avril 2010, la Ville de Saint-Maur-des-Fossés retient ADW Network pour une étude de site concernant l'interconnexion de 5 bâtiments en technologie sans fil.

Suite à l'utilisation intensive par la police municipale des fréquences libres (bande des 5,4 GHz), la mairie demande d'étudier toutes les autres technologies sans fil et en particulier la technologie laser.

Le résultat de cette étude ne permet de proposer qu'une seule liaison laser pour des raisons d'installation physique.

#### *Pourquoi des liaisons hertziennes sous licence ?*

Pour les autres liaisons ADW Network propose le déploiement de faisceaux hertziens soumis à une licence annuelle. Cela permet ainsi à la mairie d'être complètement indépendante des liaisons déployées pour la vidéo-protection dans la bande libre des 5,4 GHz.

Le cahier des charges est publié en septembre 2010.

ADW Network a donc proposé 4 liaisons hertziennes (de 689 mètres à 1776 mètres) sous licence dans la bande des 23 GHz avec un débit proche de 100 Mbps et une liaison laser de 324 mètres à 100 Mbps Full Duplex.

#### *Demande d'attribution de fréquences auprès de l'ARCEP*

La mairie mandate ADW Network pour monter le dossier de demande d'attribution de fréquence. La réponse positive

arrive de l'ARCEP début janvier 2011. L'installation des 2 premières liaisons hertziennes et de la liaison laser intervient début mars 2011. Le double objectif de la mairie est atteint : haut débit et bande de fréquence spécifique. Les ponts hertziens ont été fournis par MOTOROLA, un des leaders mondiaux des équipements d'accès haut débit et les têtes laser par le constructeur MRV leader mondial dans les installations «Free-Space Optics» pour la transmission Voix/Vidéo/Data en optique sans fil.

